



Travail en extra sans contrat

Par **el_barto**, le **05/11/2013** à **21:42**

Bonsoir a tous
Je travaille depuis 1 an chez un traiteur en qualité de chauffeur-livreur
Je n'ai jamais signé le moindre contrat
Je n'ai que ma fiche de paie et ma feuille jaune assedic tous les mois
Sur mes fiches de paies il y a marqué " Livreur extra "
"intermittent"
convention de l'hotellerie
Sauf que depuis 2 semaines, ils ne m'appellent plus pour du travail, j'ai l'impression qu'ils veulent se passer de mes services
Je sais pas quoi penser [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **06/11/2013** à **09:49**

Bonjour,
Je pense comme vous, l'employeur ne respecte pas les conditions d'embauche des extras.
Ces conditions sont décrites dans votre convention collective à l'article 14, que je vous invite à lire et à caler sur votre vécu.
Vous trouverez votre convention collective ici :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?cidTexte=KALITEXT000005670044&idSectionTA=KALIS>